

[Texte]

COPIE DE LA NOTE DE SERVICE AU STATISTICIEN EN CHEF  
ADJOINT CONCERNANT L'INEXACTITUDE DE CERTAINES  
SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Motion n° 42—**M. Mazankowski:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la note de service du directeur général de la Division du revenu national et des dépenses des consommateurs, M. J. S. Wells, au statisticien en chef adjoint, M. G. Leclerc, concernant l'incertitude de certaines sources de renseignements du Bureau de la statistique.

[Traduction]

**M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le document demandé est une note de service du ministère et ne peut pas être produit. Je demande donc au député de bien vouloir retirer sa motion.

**M. Paproksi:** Je la reporte à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

COPIE DES DOSSIERS QUE POSSÈDE LE MINISTÈRE DU  
SOLLCITEUR GÉNÉRAL AU SUJET DE L'ENQUÊTE SUR  
L'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR L'ASSISTANCE À  
L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

Motion n° 46—**M. Towers:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du ou des dossiers que possèdent le ministre du Solliciteur général ou la Gendarmerie royale du Canada au sujet de l'enquête sur l'administration de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

[Traduction]

**M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, bien que l'enquête dont il est ici question concerne une loi fédérale, il reste que la présumée infraction était de nature criminelle et qu'elle tombait sous la compétence du procureur général de la Saskatchewan. Nous refusons de produire les dossiers parce que, je le répète, comme ils concernent une affaire où la province de la Saskatchewan était impliquée, les autorités provinciales n'ont pas consenti à les produire. J'aimerais mentionner toutefois que le bureau du sous-procureur général à Regina (Saskatchewan) fera parvenir au député, sur demande, une copie de l'audience préliminaire. Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je demande donc au député de retirer sa motion.

**M. Towers:** Non monsieur l'Orateur, qu'on la reporte à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

COPIE DES LETTRES, DIRECTIVES ET DOCUMENTS PERTINENTS  
ÉCHANGÉS ENTRE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS ET  
LA COMMISSION DE TERRE-NEUVE

Motion n° 50—**M. Marshall:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des lettres, directives, télégrammes et autres documents pertinents échangés entre le directeur général des élections et la commission chargée de modifier la délimitation des frontières de la province de Terre-Neuve.

Politique énergétique

[Traduction]

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le directeur général des élections et la commission chargée de modifier la délimitation des frontières de la province de Terre-Neuve n'ont pas échangé de lettres, directives, télégrammes ni autres documents. Je demande donc au député de retirer sa motion.

**M. Marshall:** Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

**M. Goodale:** Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—  
L'INCURIE ATTRIBUÉE AU GOUVERNEMENT QUANT À  
L'ÉTABLISSEMENT DE POLITIQUES JUSTES ET ÉQUITABLES  
CONCERNANT LES RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest)** propose:

Que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas établi et appliqué, en ce qui concerne les ressources énergétiques non renouvelables que sont le pétrole et le gaz, des politiques qui soient, actuellement ou plus tard, équitables, justes ou adéquates pour les Canadiens ou les provinces canadiennes.

—Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de regret que je me vois contraint de critiquer à nouveau le gouvernement aujourd'hui puisque j'ai dû le faire hier soir, mais il faut toujours dire la vérité à la Chambre et l'objet de la présente motion se rattache à ce que je disais hier soir. Les députés de l'autre côté ont pris le pouvoir en vantant les bienfaits du fédéralisme coopératif, mais voilà qu'ils en sont maintenant au fédéralisme coercitif ou, comme je le disais hier soir, au fédéralisme imposé, au fédéralisme d'intimidation, n'importe quoi sauf le fédéralisme coopératif. Ils ont pris le pouvoir en prônant la démocratie active, également disparue puisque la seule démocratie que l'on connaît maintenant c'est l'autocratie des salles de conférence.

La même chose s'applique dans le domaine de l'énergie. Pourquoi le ministre d'en face a-t-il publié une étude sur la stratégie énergétique du Canada alors qu'il ne tient pas compte des recommandations de sa propre étude ou qu'ils les déforme par ses pratiques administratives pour en faire une politique tout à fait injuste et inéquitable, comme le souligne la motion. Elle précise que les politiques ne sont ni équitables, ni justes ni adéquates pour les Canadiens ou les provinces canadiennes.

Au cours de la brève période qui m'est allouée, 30 minutes sauf erreur, je voudrais aborder trois sujets. D'abord, je veux commenter la nouvelle politique de conservation annoncée par le ministre au début de février, mettant en cause la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, apparemment pour conserver l'énergie dans ces deux provinces; pour de fausses raisons, cette politique ne s'applique qu'à ces deux provinces. En second lieu, je veux rappeler l'impuissance du gouvernement à adopter une politique juste et équitable à propos des ressources sous-marines, des ressources minérales au large de la Colom-